

  
*Liberté\*Egalité\*Fraternité*  
REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AUDE

## COMMUNE DE MAS SAINTES PUELLES

### Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Le 29 novembre deux mille vingt trois, à dix huit heures trente, le conseil municipal de la commune de MAS SAINTES PUELLES s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame SIAU Isabelle, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil municipal : 22 novembre 2023

**Présents** : Isabelle SIAU, Pierre MONOD, Françoise PEYROUZET, Mathias ALETRU, Marilyne BEAUDONNET Guy BUSSON, Fanny EHRHARDT, Brigitte FOURNIL, René GALLARD Jérôme MEUNIER, Jean-Claude NAUDINAT, Nathalie RUIZ, Béatrice SOULET

**Absent excusé** : M. Alain PELISSIER, Mme Adeline PALANQUE

**Secrétaire de séance** : M. ALETRU a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

#### DELIBERATION N°DE\_2023\_057 SYADEN – DEPLOIEMENT D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIS RECHARGEABLES

Madame le Maire présente le projet de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables porté par le SYADEN :

Fort d'une politique nationale volontariste et de son écho Européen, le SYADEN s'inscrit dans cette dynamique et s'engage dans le déploiement des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides.

La mobilité électrique est non seulement une réponse écologique à l'amélioration de la qualité de l'air mais également une réponse stratégique et économique au besoin d'indépendance énergétique face à l'augmentation du prix du pétrole.

#### **Missions du SYADEN :**

Le Syndicat Audois d'Energies et du Numérique, en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie électrique dans le département de l'Aude a réalisé le schéma départemental de déploiement des infrastructures publiques de charge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Le schéma départemental porté par le SYADEN a permis d'identifier un scénario de déploiement apparaissant comme le plus adapté aux besoins de l'Aude qui comprend 134 bornes publiques de recharge, selon les axes privilégiés ainsi que les moyens financiers mobilisables.

#### **Accord de principe des collectivités :**

Le SYADEN sollicite l'accord de principe des collectivités concernées pour l'implantation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE). Le SYADEN agira ainsi au nom et pour le compte des collectivités pour piloter le dossier auprès des partenaires.

#### **Plan de financement :**

Conformément au Comité Syndicale du SYADEN du 04 avril 2023, sis la délibération n° 2023-15, les participations des collectivités ont été supprimés.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Après en avoir délibéré**  
**A adopté à l'unanimité des présents**

- DECIDE de donner au SYADEN (Syndicat Audois d'Energies et du Numérique) son accord pour déployer les infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeable sous la responsabilité du SYADEN ;

- INSTAURE le stationnement gratuit pour les véhicules électriques sur l'ensemble des emplacements de stationnement, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité (avec ou sans dispositif de recharge),

- AUTORISE Madame le Maire à prendre toute décision ou tout acte se rattachant à la présente délibération

Pour extrait conforme

Le Maire,  
Isabelle SIAU

